

ABONNEMENT.

Somme :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7

On s'abonne :
à SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
à PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	50 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

à PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
7 Juillet 1877.

Chronique générale.

On se demande quelle est la date arrêtée par le gouvernement pour les élections.

Nous répondrons à cela que les délibérations du cabinet sont de plus en plus tenues secrètes, par la raison que les commérages, dans les circonstances actuelles, sont on ne peut plus fâcheux, même lorsqu'ils ont lieu avec des intentions favorables au ministère.

C'est ainsi qu'on a vu les feuilles radicales abuser d'une indication insignifiante en soi, pour établir que les ministres étaient divisés et que le cabinet pouvait être disloqué d'un jour à l'autre. Le Français avait dit que M. le duc de Broglie et M. de Fourtou avaient d'abord différé d'avis sur l'époque des élections par suite de quelques considérations qui étaient, en effet, à discussion au point de vue des nécessités de la lutte.

Cela ne signifiait rien, au fond les deux ministres étant parfaitement en communauté d'opinion sur l'ensemble des mesures à prendre. Néanmoins les tacticiens de l'armée radicale se sont empressés de profiter du prétexte. Il faut qu'il n'en soit plus fourni d'aucune sorte.

La semaine prochaine, M. le ministre de l'intérieur commencera à s'occuper du choix des candidats dans chaque arrondissement.

Après avoir vu successivement presque tous les préfets qui lui ont donné des indications sur les choix à faire, M. de Fourtou se mettra probablement en relation directe avec les candidats sur lesquels son choix aura porté.

Les renseignements que nous recevons de divers côtés tendent à confirmer ce que nous avons déjà dit sur l'attitude des intransigeants dans les prochaines élections. Partout où ils n'auraient pas de chances sérieuses de faire passer un des leurs, les intransigeants se résigneront à soutenir celui des 363 qui posera sa candidature. Mais partout ailleurs, et notamment à Paris, ils tiennent à avoir leurs candidats propres et ont déjà signifié aux députés sortants de céder la place.

L'élection de M. Bonnet-Duverdier semble surtout être un point sur lequel ils ne veulent rien céder.

Il est question de rétablir d'une manière générale, pour toute la presse, le service des communiqués, de manière à faire démentir, dans le journal même qui l'aurait annoncée, une nouvelle qui ne serait point exacte, ou qui serait de nature à être mal interprétée par le public.

Un certain nombre d'anciens députés du centre gauche ont exprimé l'espoir de reprendre la direction des affaires sous le couvert du Maréchal, si l'on parvenait à faire des élections républicaines modérées.

La Gazette de Strasbourg, parlant de l'attitude des troupes à la revue de dimanche, dit que les attelages de notre artillerie étaient excellents. « En général, l'artillerie est visiblement en progrès sur l'année dernière ; la cavalerie est mieux montée qu'autrefois, mais elle laisse encore beaucoup à désirer. »

On télégraphie de Paris, 4^{er} juillet, à la Gazette nationale de Berlin, sur le même sujet :

« L'impression générale est que l'on travaille sérieusement dans l'armée française. Sa cavalerie a défilé mieux que l'armée dernière ; l'artillerie, avec ses excellents attelages, a été tout particulièrement remarquée. »

La dépêche de la Gazette nationale termine en mentionnant ce détail, qui n'a été rapporté par aucun journal français :

« Lorsque le Maréchal a quitté le terrain avec sa suite, il a été accompagné par une bande composée de quelques centaines de personnes qui ont crié presque toutes : « Vive le Maréchal ! » tandis que trente à quarante personnes ont crié : « Vive l'empereur ! »

« Ce dernier cri n'a pas provoqué l'intervention de la police. »

LES 363 S'ÉPURENT !

M. de Gasté, député du Finistère pour la première circonscription de Brest et l'un des votants de l'ordre du jour, a démerité de la République, qui le trouve trop indépendant et trop clérical. Aux prochaines élections, les comités des gauches lui opposent M. Tissier, dont l'orthodoxie leur paraît moins suspecte et dont le radicalisme fera un instrument beaucoup plus docile.

Allons, ça marche !
Les 363 étaient hier 359, ils sont aujourd'hui 358. (Paris-Journal.)

Décidément les 363 ne représenteront jamais la marée montante :

On annonce la mort de M. Henri Lefèvre, ex-député républicain des Alpes-Maritimes pour l'arrondissement de Puget-Théniers. Nous en sommes donc à 357 ; pour M. Gambetta, cela fait toujours 400.

Le Courrier du Pas-de-Calais nous apporte la nouvelle de l'arrestation du maire de Lens. Cette arrestation a été opérée dans la nuit du 29 au 30 juin. Cette grave mesure serait motivée par des faits d'immoralité.

Ce maire, M. Caille, radical de la plus belle eau, devait sa nomination à M. Tenaille-Saligny.

On s'étonne à bon droit de voir avec quelle légèreté les préfets républicains choisissent leurs hommes, surtout pour des postes aussi importants que celui de Lens.

M. Caille a été conduit à la prison de Béthune entre deux gendarmes.

LA CRÉMATION.

La grosse question de la crémation des cadavres, depuis un certain temps en suspens devant le conseil municipal de Paris, a reçu mardi un commencement de solution, après lecture du savant rapport de M. le docteur Level, membre du conseil.

« Art. 1^{er}. — Il y a lieu d'ouvrir un concours pour la recherche du meilleur procédé d'incinération des corps, ou de tout autre atteignant le même résultat.

« Le procédé devra satisfaire aux conditions suivantes :

« Il assurera la transformation des matières organiques sans production d'odeur, de fumée, ni de gaz délétères.

« Il devra garantir l'identité et la conservation, totale et sans mélange, des matières fixes.

« Il sera expéditif et économique.

« Il ne devra apporter aucun obstacle à la célébration des cérémonies religieuses de quelque culte que ce soit.

« Art. 2. — Le concours sera ouvert le 4^{er} juillet 1877 et fermé le 31 décembre de la même année.

« Les concurrents remettront à l'appui de leur projet un devis d'établissement, un devis de fonctionnement, et indiqueront le prix de revient des opérations.

« Art. 3. — Moyennant le paiement des primes ci-après stipulées, la ville restera propriétaire des projets et procédés, quant à leur application aux services funèbres de Paris, soit dans l'enceinte de la ville, soit dans les cimetières extérieurs.

« Art. 4. — Le classement des projets n'aura lieu qu'après des expériences comparatives et pratiques. Ces expériences se feront aux frais des concurrents, mais il

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE SERMENT DES PETITS HOMMES

II.

LA MAISON MATHÉRIELLE.

(Suite.)

« Voilà le soir aussi, le père de Léonard, M. Sipailo, voulait rentrer, comme les autres pères, le front baissé, les jambes lassées et l'esprit plus labouré de terreur qu'il ne voulait l'avouer à personne.

Après avoir fumé sans goût et regardé sans voir la fumée de trois pipes consumées en pure perte, qui ne pouvait plus lui cacher son épouvante, et il lui dit ces paroles en forme de conseil :

« Écoutez-moi bien, Franciska. Ce n'est pas la première fois que j'ai remarqué dans Léonard une propension extraordinaire aux voyages ; il regarde

toujours l'horizon, et jamais il ne consulte ses pieds pour y courir. Il faut assurément que Léonard soit un oiseau et qu'il ait oublié ses ailes quelque part. Voyez comme il s'en passe ! Eh bien ! si vous me croyez, sans châtements, sans reproches, sans dureté, qui nous rendraient plus malheureux que lui, il faut le corriger, l'aider à se faire quelques racines qui l'attachent à la terre où nous sommes ; il faut qu'il ait peur de nous devenir étranger s'il s'absente ; qu'en dites-vous ? et c'est à force de caresses qu'il faut le punir.

— Je ne demande pas mieux, répondit Franciska sanglotante, et dont les bras s'ouvraient déjà pour le recevoir.

— Enfin s'il revient, reprit le père, qui s'arrêta tout d'abord effrayé d'avoir osé dire : s'il revient... et que vous ne suiviez pas de point en point le conseil que la raison vous donne, je déclare que nous manquerons pour toujours l'occasion d'empêcher Léonard de jeter ainsi sa tête dans les nuages. Dieu vous envoie cette occasion plus triste et plus longue que toutes les autres, peut-être pour que vous ayez la force de la rendre profitable à notre enfant. Il ne faut donc point paraître que nous le reconnaissons quand il rentrera, voulez-vous ?

M^{me} Franciska parut atterrée.
Ce ne fut qu'après un long moment de réflexions confuses qu'elle dit avec douceur :

— Ne craignez-vous pas que Léonard, quand il sera grand, ne se rappelle cette épreuve et ne s'en raille comme d'un jeu ?..

— Un jeu ! dit gravement le père ; il faudrait donc qu'il fût sans âme, et je n'en ai pas peur. Non : plus il deviendra grand, plus il comprendra qu'il a fallu l'aimer infiniment pour nous faire surmonter la tentation du châtement qu'il avait mérité ; car nous aurons mis la réprimande à la portée de sa force et de son intelligence ; il n'a pas sept ans, le pauvre ! Plus tard il se rendra compte qu'une faute pareille rend un enfant méconnaissable aux yeux de sa famille ; et si cette famille désespérée n'a pas usé du droit de l'en punir autrement qu'en lui faisant accroire qu'il n'est pour lors devant ses yeux qu'un étranger, il pleurera de reconnaissance et du regret de l'avoir tant affligé. S'il ne sentait pas l'effort terrible qu'il nous coûte, il serait indigne de ce que nous souffrons pour lui... Vraiment nous souffrons beaucoup ! dit d'un cœur étouffé M. Sipailo en secouant la cendre de sa pipe. Qu'on lui fasse l'accueil doux et les secours abondants, la leçon sans aigreur et sans violence ; mais qu'il s'étonne, vous comprenez, et qu'il s'efforce de se faire reconnaître par l'amour pour reconquérir la source, un moment interrompue, de cet amour que nous n'avons, il faut bien l'avouer, que pour l'enfant qui vient de nos entrailles ; ne le pensez-vous pas, ma femme ?

La femme pleurait et dit oui de la tête ; puis elle se leva toute droite et toute prête à son devoir.

Cette pauvre femme, qui n'envisageait dans la promesse de son obéissance que la probabilité de revoir Léonard, et de ressaisir ainsi sa propre vie, consentit à tout ce que l'autorité d'un père ordonnait. Ce fut presque avec joie qu'elle se soumit à recevoir son fils comme un étranger ; c'était le rachat à un si haut prix !

— Oui, répéta-t-elle, pleine de résolution et de courage, oui, je ferai ce que vous me dites ; je le commanderai à Paraska, oui, je le jure !

Le père s'en alla donc étendre et poursuivre sa fiévreuse recherche.

Ainsi, parmi le grand nombre d'infortunés qui remplissaient déjà la Pologne éternellement chère au monde entier, il y avait, à cette heure du soir que l'on raconte, une dame toute seule, appuyée contre la fenêtre de sa maison déserte, l'oreille tendue, tantôt à droite, tantôt à gauche, attendant debout avec les transes de l'âme, la voix ou l'apparition d'un enfant qui ne se montrait ni ne répondait au nom de Léonard.

C'est alors, et après l'entretien du père, que Paraska retrouvait sa maîtresse, les yeux rouges et enflammés comme le soleil dont elle épiait la fuite rayon par rayon, et c'est en voyant revenir la nourrice, aussi épuisée, aussi incertaine encore, que M^{me} Franciska s'assit devant elle en cachant

sera alloué une subvention pour les essais des projets et procédés que le jury aura déclarés admissibles dans un premier examen.

» Art. 5. — Le jury, nommé par M. le préfet de la Seine, sera composé de quinze membres, dont un tiers devra être choisi dans le sein du conseil municipal.

» Art. 6. — L'auteur du projet classé le premier recevra une prime de 25,000 fr.

» Le second, une prime de 15,000 fr.

» Le troisième, une prime de 10,000 fr.

» Art. 7. — Il y a lieu de solliciter du pouvoir législatif une loi autorisant l'usage facultatif de la crémation. »

Ces conclusions ont été soutenues par M. Cadet, et après quelques observations de M. le préfet de la Seine et une assez longue discussion, l'article 1^{er} a été adopté et les articles suivants renvoyés à la commission.

La commission admettra au concours toute proposition qui lui sera faite d'un procédé autre que l'incinération, mais amenant au même résultat.

Guerre d'Orient.

L'attitude de l'Autriche. — Ses préparatifs militaires.

Le gouvernement austro-hongrois a invité les médecins et chirurgiens civils de l'Empire à faire savoir s'ils seraient disposés à prendre du service dans l'armée en cas de mobilisation.

On constate également que le gouvernement autrichien fait fabriquer une grande quantité de canons Uchatius, pour l'artillerie de forteresse et de siège. Les treize régiments d'artillerie de campagne sont déjà armés de canons de bronze et d'acier.

Bien que la Russie se plaigne que l'Autriche assume ainsi la responsabilité de tout le sang humain versé sur les bords du Danube et en Bulgarie, et bien que la Porte prie l'Autriche de répondre aux circulaires turques, en blâmant les atrocités commises par les Russes, le gouvernement austro-hongrois a répondu par un refus.

Il saura, à un moment donné, exprimer comme il convient son opinion, non pas sur la manière dont on fait la guerre, mais sur les conséquences qu'elle peut avoir.

Les Russes ne perdent pas de temps. Aussitôt entrés en Bulgarie, ils y ont organisé un gouvernement sous la présidence du prince Tscherskaski, avec Ternova pour résidence provisoire. Toute une administration nouvelle y a été installée et fonctionne déjà à cette heure.

D'après un télégramme officiel russe, le czar lui-même aurait passé le Danube dans une barque, conduite par le lieutenant Poltavsew, pour aller féliciter son armée sur le champ de bataille qu'elle a conquis, et il se serait rendu à Sistova.

La flotte anglaise est arrivée à Besika. L'ordre donné subitement aux navires britanniques d'entrer dans les eaux ottomanes est-il une réponse de l'Angleterre au passage du Danube? Alors quelle sera la réponse au passage des Balkans, le jour où les Russes franchiront leurs défilés? — Est-ce une menace? Est-ce un premier pas fait pour couvrir Constantinople au cas où les Russes arriveraient sous ses murs?

Saint-Petersbourg, 5 juillet.

Les journaux annoncent que Tirnova est déjà occupé par les Russes, mais les rapports arrivés jusqu'à présent ne confirment pas encore cette nouvelle. La marche des Russes vers l'intérieur de la Bulgarie continue. La nouvelle, d'après laquelle un traité d'alliance aurait été conclu entre la Serbie et la Roumanie, n'est pas confirmée.

La participation de la Serbie à la guerre est considérée comme inopportune, et l'on ne pense pas qu'elle soit sur le point d'avoir lieu.

Le gouvernement russe n'a pas fourni d'explication aux autres puissances concernant la proclamation adressée par l'empereur aux Bulgares; et du reste on ne lui en a pas demandé.

S. A. I. le grand duc, commandant en chef de l'armée du Sud, a adressé le télégramme suivant :

« Zimnitsa, vendredi 17-29 juin.

» Le quartier général de S. M. l'empereur, ainsi que le mien, ont été transférés hier à Zimnitsa. Dès le matin, je suis allé voir, aux hôpitaux de Pistras et de Zimnitsa, les blessés que Sa Majesté a aussi visités ensuite.

» Nos pertes ne sont pas encore exactement connues; jusqu'à présent, on sait que nous avons 100 tués et 360 blessés. Dans le nombre, se trouvent plusieurs officiers dont je transmettrai plus tard les noms.

» S. M. l'empereur a conféré des croix de Saint-Georges : de la 3^e classe, au chef de l'état-major de l'armée et aux généraux Radetsky, Dragomirov et Richter; de la 4^e classe, à mon fils, le grand-duc Nicolas; aux commandants de brigade Iolschine et Pétrouchewski, et au colonel Radionow, commandant du régiment qui porte mon nom.

» S. M. l'empereur a traversé le Danube hier dans l'après-midi. Au milieu des hurrahs enthousiastes retentissant sur les deux rives du fleuve, Sa Majesté est descendue sur la rive bulgare, a passé devant le front déployé des 14^e et 35^e divisions, et a gracieusement remercié le détachement de la garde, qu'elle a pris dans sa suite après l'avoir félicité pour la brillante valeur dont il a fait preuve.

» A Sistova, l'empereur a été reçu avec enthousiasme par le clergé et par la population chrétienne de la ville. Sa Majesté est entrée à l'église, a baisé la croix et a assisté à la célébration d'un *Te Deum*. Les dames avaient jonché de fleurs la route que parcourait Sa Majesté l'empereur. Les habitants

ont comblé Sa Majesté des témoignages de la joie la plus vive, de l'enthousiasme le plus chaleureux.

» On est rentré le soir à Zimnitsa.

» La construction du pont de Sistova se poursuit sans obstacle en même temps que le passage sur les pontons continue sans arrêt. »

L'ambassade ottomane communique la dépêche suivante :

« Constantinople, 5 juillet, soir.

» Le ministre des affaires étrangères à l'ambassade ottomane à Paris :

» Nos commandants militaires en Asie nous télégraphient que, poursuivis par nos troupes, les Russes, complètement battus, ont abandonné Sarekamych, et sont en pleine retraite du côté de Kars.

» Ahmed-Moukhtar-Pacha a porté son quartier général en avant.

» Dans les combats que la division turque d'Alachiguerd a livrés à Karaklissa, qu'elle occupe actuellement, les Russes ont subi des pertes considérables. Ils étaient suivis dans leur retraite par sept cents charriots remplis de blessés.

Télégramme du ministre de la guerre, en date de Simnitsa, le 19 juin-4^{er} juillet.

On a reçu aujourd'hui à Simnitsa le télégramme suivant, de S. A. I. le commandant en chef de l'armée du Caucase, en date du 18 :

« Après le combat de Zevin, le général Loris-Mélikoff a trouvé indispensable de faire occuper Méli-Dious par la colonne du général Heimann, pour empêcher les troupes du mouchir d'aller au secours de Kars, et pour faciliter en même temps le mouvement du général Tergoukassoff, opéré dans le but de se rapprocher du dépôt de vivres d'Alaschiguerd, et de venir en cas de besoin au secours de la garnison de Bayezid, laquelle continue à tenir contre les masses ennemies qui investissent la place.

» Le 14-26 juin, a été envoyée d'Ardahan une colonne volante commandée par le colonel Komaroff. Cette colonne a attaqué le 16-28 juin un corps ennemi fort de 3,000 hommes, qui défendait les hauteurs commandant l'Ardanoutch, et, l'ayant battu, s'est avancée jusqu'au village de Ratz, où elle a pris un camp de 220 tentes.

» A Ardanoutch, la colonne s'est emparée d'un grand dépôt de vivres et de cartouches. L'ennemi a laissé sur le champ de bataille plus de cent cadavres. Nos pertes se bornent à un tué et 17 blessés. Hier, la colonne du colonel Komaroff est repartie pour Ardahan.

» Les opérations contre Kars continuent. »
(Havas.)

Chronique militaire.

Grâce aux nouvelles ressources que la Chambre des députés a mises, avant de se

séparer, à la disposition du ministre de la guerre, le général Berthaut a pu attribuer à la cavalerie des régiments d'infanterie et de cavalerie des avantages analogues à ceux qui avaient été précédemment accordés aux armes spéciales, et améliorer ainsi d'une manière très-notable la situation de la plupart des officiers.

Voici quelques-uns de ces tarifs nouveaux :

Le traitement net d'un maréchal de France sera désormais de 26,520 fr. par an, soit 82 fr. par jour.

Un général de division touchera 19,440 fr. par an, ou 54 fr. par jour. Un général de brigade, un intendant militaire toucheront 12,960 fr. par an, soit 36 fr. par jour.

Dans les armes spéciales, la solde nette d'un colonel sera de 8,892 fr. par an; celle d'un lieutenant-colonel, de 7,408 fr.; celle d'un chef d'escadron ou d'un chef de bataillon, de 6,456 fr.; d'un capitaine de 4^e classe, de 3,708 fr.; d'un capitaine de 2^e classe, de 2,628 fr.; d'un lieutenant en second, de 2,556 fr.; enfin, d'un sous-lieutenant du service d'état-major, de 2,448 francs.

Dans la cavalerie et dans le train des équipages militaires, un colonel touchera net par an, 8,346 fr.; un lieutenant-colonel, 6,426 fr.; un chef d'escadron, 5,448 fr.; un capitaine commandant, 3,692 fr.; un capitaine en second, 3,294 fr.; un lieutenant en premier, 2,592 fr.; un lieutenant en second, 2,484 fr.; et un sous-lieutenant, 2,376 fr.

Dans l'infanterie, un colonel touchera net par an, 7,740 fr.; un lieutenant-colonel, 6,042 fr.; un chef de bataillon, 5,448 fr.; un capitaine de 1^{re} classe, 3,240 fr.; un capitaine de 2^e classe, 2,440 fr.; un lieutenant de 2^e classe, 2,376 fr., et un sous-lieutenant, 2,268 fr., soit 189 fr. par mois ou 6 fr. 30 par jour.

Les aumôniers titulaires des armées toucheront par an 2,376 fr., et les aumôniers auxiliaires, 252 fr. par an.

Le ministre de la guerre vient de fixer, ainsi qu'il suit, le chiffre des munitions à distribuer aux troupes prenant part aux manœuvres de 1877 :

40 cartouches à blanc par homme d'infanterie ;

20 cartouches à blanc par homme des autres armes munis du fusil ou du mousqueton ;

40 gargousses par bouche à feu dans les batteries de 6 pièces et 60 dans les batteries de 4 pièces.

Allemagne. — On écrit de Berlin :

Nous apprenons que, dans le cours de l'été, des officiers supérieurs de l'état-major général inspecteront les chemins de fer, le personnel et le matériel dont ils disposent pour le transport des troupes.

La dernière inspection faite a prouvé que les chemins de fer allemands disposent d'un nombre suffisant de wagons de 3^e classe for-

son visage dans ses mains, où les couleurs du soleil et les larmes se confondirent longtemps.

Paraska ne trouva plus un mot dans tous ceux de sa connaissance pour interrompre le recueillement de sa maîtresse; il était, à tant d'égards, conforme au sien !

— Sais-tu ce qui nous est ordonné par ton maître ? dit enfin la mère en relevant tout à coup la tête, et respirant de voir que le soleil n'était pas tout à fait disparu.

— Dites toujours, répondit Paraska, cherchant, comme sa maîtresse, un devoir, une colère, une lueur d'autre chose que le mal poignant qui traversait leurs deux cœurs.

— Vois-tu, nourrice, quand Léonard rentrera... Paraska tendit les oreilles comme si les pas mêmes de Léonard eussent déjà retenti derrière elle.

— Eh bien, quoi ? demanda-t-elle avidement.

— Quand il va rentrer, continua la mère, s'enfonçant de plus en plus dans la persuasion qui lui berçait l'âme, tout en se rapprochant de Paraska pour unir son courage au sien et s'envelopper de la même conviction; son père, qui est le maître enfin, ton maître et le mien, nourrice, ordonne que pour empêcher à tout jamais l'enfant de faire ce qu'il a fait, ce qui est affreux, Paraska...

— Affreux ! affreux ! répéta la nourrice, s'excitant à l'indignation. Je le dis, je le dirai tant que j'aurai

une goutte de sang dans les veines. Ah ! peut-on nous faire des peurs comme ça ! Et qu'est-ce qu'on ordonne contre le panitch ? demanda-t-elle en s'interrompant avec inquiétude.

— Qu'on lui fasse l'accueil doux et les secours abondants, qu'on le reçoive sans reproches, sans châtiement, sans dureté; enfin, qu'on ne le punisse qu'à force de caresses, dit Franciska, répétant mot pour mot la leçon dont elle s'autorisait et qu'elle avait si bien retenue par cœur, tandis qu'à chaque parole, tous les traits de Paraska donnaient une adhésion entière à cet ordre, le plus facile à suivre qu'elle eût jamais reçu.

— Mais c'est à la condition que ni moi, ni toi, ni personne ici n'aura l'air de le reconnaître, ajouta la maîtresse, développant la leçon tout entière. Pour moi, je l'ai juré; il faut que tu le jures toi-même.

Paraska réfléchit à sa manière, promptement, sagement, et, reprenant encore, une fois pour toutes, la colère avec l'espérance, elle recommença d'agiter, en la levant, sa main fustigante. Elle en battit l'air avec un empressement qui surmonta sa fatigue.

Ainsi mère et nourrice furent relevées l'une par l'autre, comme se tenant par une même fibre mystérieuse des mamelles et des entrailles.

— Il n'a plus qu'à venir à cette heure ! résuma Paraska, en se tenant ferme sur ses hanches robustes.

— Nous le recevrons avec toutes sortes d'honneurs, Paraska, comme si nous le prenions pour un jeune étranger, et dans toute l'étendue de l'hospitalité polonaise.

— C'est bien ainsi que je l'entends, répliqua la Ruthénienne, dont le jugement s'éclaircit par son émotion profonde, et charmée qu'elle était de punir en caressant. Qu'il vienne; il sera traité comme un petit Christ en voyage.

— Que tu m'entends bien, Paraska ! et que tu serais riche, si je l'étais !

— Dieu béni ! voilà son pain coupé sur la table, couverte encore de tout ce qu'il aime, de quoi le restaurer huit jours, quand il amènerait les trois brigands de grande route qui l'ont entraîné; car ils l'ont entraîné, soutint Paraska, puisqu'ils ont tous, l'un six mois, l'autre un an et l'autre quatorze mois de plus que lui. Léonard n'a pas l'air d'un chef de bande. Comment ! lui qui n'aura sept ans qu'à la coupe des fèves.

— Oui, Paraska, le proverbe est véritable :

Fèves en fleurs,
Mères en pleurs.

— J'avais entendu dire :

Fèves en fleurs,
Nourrices en pleurs.

objecta la nourrice, arrangeant le proverbe suivant le besoin de son cœur.

Et elle continuait de parler comme au hasard, en replaçant tous les mots bousculés dans l'espérance d'une attente qui avait empêché la famille de se nourrir.

Soudain, croyant entendre une marche précipitée devant la maison, elles s'écrièrent en même temps :

« Mon Dieu ! »

Puis elle restèrent pâles comme la nappe, sans ajouter : Ce n'est personne !

C'étaient les sureaux entremêlant leurs têtes sous la brise rafraîchie du soir.

(La suite au prochain numéro.)

QUAI DE LIMOGES, A SAUMUR.

GRAND MUSÉE ANATOMIQUE

Du Pavillon de la Ruche, place du Château-d'Orléans à Paris. — Dr Spitzner.

Dimanche 8 juillet, clôture définitive.

Visible pour hommes et dames adultes.

Prix d'entrée : 50 centimes.

més pour transporter les troupes pendant une mobilisation s'effectuant avec la rapidité normale. Précédemment, le transport s'effectuait en partie au moyen de wagons non couverts ou servant pour les marchandises. Le personnel est également suffisant. On vient d'arrêter le projet de créer des dépôts de vivres à toutes les stations où des lignes se croisent, de sorte que les troupes pourront s'y ravitailler sans perte de temps à la prochaine mobilisation éventuelle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique municipale de Saumur.
Directeur : M. MEYER.

Concert du dimanche 8 juillet 1877,
à huit heures 1/4 du soir.

Programme :

1. Le Vieux de la Vieille, pas redoublé... MARIE.
2. Villedon, valse... E. JOLY.
3. Martha, fantaisie... FLOTOW.
4. Le Tour du Monde, valse... METRA.
5. Après la Guerre, polka... MARIE.

Montreuil-Bellay. — Lundi dernier, un enfant de 7 ans, Emile Rebeilleau, qui s'amusa à courir sur la grande route, fit un faux pas et tomba juste au moment où une voiture arrivait sur lui. Le conducteur ne put s'arrêter à temps, et l'enfant eut la tête écrasée par les roues. La mort a été instantanée.

L'ACCIDENT DE CHALONNES.

Nous empruntons au *Courrier d'Angers* les détails suivants sur un accident dont nous avons parlé :

M. Cailleau, Nicolas, cultivateur, âgé de 74 ans, demeurant dans la Vallée, commune de Rochefort-sur-Loire, avait chez lui depuis plusieurs jours sa nièce, M^{me} Delaunay, et ses quatre enfants âgés de 12 ans, 6 ans, 4 ans et le dernier de 20 mois.

Le 3 juillet, au matin, il partit en cariole avec toute cette famille pour la reconduire à Chalennes où elle habite. La voiture contenant les six personnes suivait le chemin vicinal de Rochefort à Chalennes; elle passa devant la mine de la Prée, vers les onze heures du matin.

Au moment où le cheval atteignait la chaussée passant sous le pont d'Alieu, à cent mètres environ de ce pont, il eut peur d'un train qui passait et se mit tout à coup à reculer.

A cet endroit, le chemin vicinal qui borde la Loire tourne brusquement et le cheval en reculant arriva vite au bord du talus qui est à pic. La cariole roula dans la Loire d'une hauteur de plus de huit mètres.

M^{me} Delaunay fut précipitée d'un côté, tenant ses deux plus jeunes enfants dans ses bras.

Les frères Bestiers, qui travaillaient dans l'île près de là, s'aperçurent sans pouvoir s'en rendre compte qu'un malheur venait d'arriver.

Ils accoururent au plus vite sur le lieu du sinistre.

Mathurin Bestiers arriva le premier et trouva M^{me} Delaunay se tenant aux branches d'un saule. « Courage ! lui cria-t-il, mes frères vont venir à votre secours. » Et n'échouant que son courage il se jeta tout haletant à la nage pour porter secours aux deux enfants qu'il voyait se débattre entraînés par le courant très-rapide en ce point où la Loire est profonde de plus de quatre mètres.

M. Mathurin Bestier fut assez heureux, quoique gêné par ses vêtements et par le poids de son parapluie, pour ramener à terre Louis Delaunay. Mais pendant ce temps les deux autres enfants disparaissaient.

M. Jacques et Jean Bestiers, arrivés quelques instants après leur frère, avaient le moment où ils achevaient ce sauvetage, de venir passer, entraîné par le courant, Cailleau sur sa charrette tenant encore les deux enfants de son cheval. A cent mètres plus loin, cheval, charrette et conducteur, tout englouti.

Quand on retira le corps de Cailleau, il avait cessé de vivre. Ce pauvre vieillard tenait toujours les guides de son cheval. Il

avait la figure tuméfiée et ensanglantée, probablement par des coups reçus dans cette horrible chute.

Après de nombreuses recherches, ce n'est que vers neuf heures du soir qu'on est parvenu à retrouver le corps du jeune Victor Delaunay, à 1 kilomètre environ du lieu de l'accident. Quant à l'autre enfant, les recherches sont restées infructueuses. »

Nantes. — Jeudi matin, vers 4 heures, une secousse de tremblement de terre, qui a duré quelques secondes, a été ressentie à Nantes et dans plusieurs localités avoisinantes, parmi lesquelles on nous signale la Chapelle-Basse-Mer, Thouaré, Mauves, le Cellier. Dans ces dernières communes il s'est produit, à neuf heures du matin et à trois heures de l'après-midi, de nouvelles secousses, mais moins fortes, et accompagnées, comme la première, d'un bruit ressemblant au roulement du tonnerre.

(Espérance du peuple.)

Laval. — Un concours musical aura lieu les 14, 15 et 16 juillet courant, au chef-lieu du département de la Mayenne. A la date du 15 juin dernier, plus de trente sociétés avaient envoyé leur adhésion, et ce chiffre a dû encore augmenter d'une façon notable.

Parmi les sociétés les plus connues et les plus appréciées, parmi celles dont le nom contribuera le plus à attirer les amateurs à Laval, nous citerons les suivantes : Paris, Angers, Flers, Le Mans, etc.

L'excellente musique de l'École d'artillerie de Rennes, ayant pour chef M. Bisch, prendra également part à ces fêtes. « Pendant trois jours, dit l'*Indépendant de l'Ouest*, nos concitoyens et les étrangers pourront entendre cet excellent corps de musique dont nos voisins de Rennes sont fiers à juste titre, et qui, de l'avis de tous les gens compétents, occupe l'un des premiers rangs parmi les musiques militaires françaises, grâce à l'excellence de son ensemble et à la variété de son répertoire. »

Avis aux personnes qui font des affiches manuscrites :

Toute affiche manuscrite peut donner lieu à cinq contraventions différentes, que nous croyons utile de placer sous les yeux du public :

- 1° Un franc d'amende pour emploi de papier blanc ;
- 2° Un franc d'amende pour affiche sans timbre ;
- 3° Un franc d'amende pour affiche sans nom d'imprimeur (bien que l'affiche soit manuscrite) ;
- 4° Un franc d'amende pour affichage sans autorisation ;
- 5° Un franc d'amende, si l'affiche est apposée sur un monument public.

Indépendamment de ces diverses amendes, les frais s'élèvent à 13 ou 14 fr., ce qui porte à 18 ou 19 fr. le chiffre de la somme que doit payer tout contrevenant aux ordonnances de la police en ce qui concerne les affiches.

Faits divers.

Un habitant de Charonne, M. Dumont, avait parié dimanche dernier, avant d'aller à la revue, qu'il y boirait frais, à trois heures précises, sans avoir recours à aucun être humain.

Voilà nos parieurs en route. Arrivés à Longchamps, la soif commence à les dévorer, et, sauf M. Dumont, ils ne craignent pas d'absorber quelques verres de ce liquide jaunâtre, chaud et fade, que des cantiniers improvisés avaient baptisés du nom de limonade.

Le temps s'écoule. On raille notre citoyen de Charonne. C'est lui qui payera le dîner. Alors, seulement, il lui sera permis d'humecter sa gorge. On ne lui reprochera point les bouteilles qu'il aura payées de ses deniers.

Il est trois heures moins cinq. M. Dumont sourit d'un air malicieux. Enfin, dit-il, je vais donc pouvoir absorber une glace sériuse à la vanille.

On rit de cette gasconnade, mais soudain nos joyeux compagnons ne peuvent retenir une exclamation de surprise et d'admiration. Stop, le beau, le bon Stop, un superbe chien des Pyrénées que M. Dumont a rapporté de Pau il y a deux ans, vient de traverser la

foule, passant à travers les jambes, portant triomphalement dans sa gueule un récipient enveloppé de laine et contenant, vous le devinez, la glace à la vanille demandée.

M. Dumont avait gagné son pari. Stop, parti de Charonne à une heure et demie, était arrivé à bon port avec le colis confié à sa vigilance. 210.000 hommes se trouvaient à Longchamps. Il y en aurait eu un million que Stop aurait trouvé son maître sans plus de peine.

Trop de réalisme. — Nous trouvons, dans une histoire de la Suède, un curieux récit :

Quelle pièce de théâtre eut jamais un dénouement plus véritablement tragique que celle jouée à Stockholm, en présence de Jean II, sous le titre de *Mystères de la Passion*.

L'acteur qui faisait le rôle de Laugis, voulant feindre de percer avec une lance le côté du crucifié, ne se contenta pas d'une fiction, mais, emporté par la chaleur de l'action, il enfonça réellement le fer de sa lance dans le côté de ce malheureux.

Celui-ci tomba mort, et écrasa de son poids l'actrice qui jouait le rôle de Marie.

Jean II, qui était présent, indigné de la brutalité de Laugis, s'élance sur lui à la vue des deux morts, et lui coupe la tête d'un coup de cimeterre.

Les spectateurs, qui avaient plus goûté Laugis que le reste des acteurs, s'indignent si fort à leur tour de la sévérité du roi, qu'ils se jettent sur lui, et, sans sortir de la salle, lui tranchent la tête.

On trouvera plus loin les conditions de l'emprunt fait en ce moment par la Chambre de commerce de la ville de Calais, d'une somme de 6,412,000 fr., destinée à être versée à l'Etat qui la remboursera en 42 annuités.

6,412 obligations sont émises à 1,000 fr., rapportant 47 fr. 50 d'intérêts par an, et par les garanties d'Etat qu'elles offrent présentent à l'épargne un placement de premier rang. La Chambre de commerce de Calais reste en outre responsable de la totalité de l'emprunt.

Si l'on considère que le 5 0/0 français est aujourd'hui à près de 108 fr., on verra qu'il y a avantage à mettre en portefeuille quelques obligations d'emprunt de ville d'une sécurité aussi absolue que la rente, et qui par leur nature échappent aux fluctuations de la politique.

C'est sous les auspices de l'honorable maison L. Sée fils et C^{ie}, à Paris, qu'est ouvert l'emprunt de Calais. Il n'est pas douteux qu'il n'obtienne le succès retentissant des précédents emprunts de ville faits par la même maison.

Dernières Nouvelles.

Paris, 7 juillet, 8 h. 55 matin.
L'*Officiel* publie un mouvement judiciaire portant sur 3 avocats généraux, 14 procureurs, 18 substitués et 9 juges.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Chronique Financière.

Bourse du 6 juillet 1877.

On annonce la prochaine apparition d'un emprunt de la ville de Naples. Nous étudions avec le plus grand soin cette affaire exotique et nous ferons connaître à bref délai à nos lecteurs si elle présente pour l'épargne française un placement avantageux ou un danger. Les transactions ont été encore moins animées que les jours précédents, l'exagération des cours provoquant quelques offres au comptant sur le 3 0/0 principalement. On échange cette rente contre des obligations trentennaires du Trésor et contre du 5 0/0 qui constituent un placement plus avantageux. Les recettes générales ont acheté 22,000 fr. de rentes 5 0/0 et elles ont vendu 1,470 fr. de rentes 3 0/0. Le 5 0/0 finit comme hier à 107.35. Le 3 0/0 très-lourd pendant toute la séance perd 0.15 c. à 70.55. Les valeurs sur lesquelles on a détaché un coupon donnaient lieu à très-peu d'affaires et leurs cours sont restés à peu près stationnaires. Le 5 0/0 italien et le 5 0/0 russe 1870 finissent en légère reprise. Les actions des grandes institutions de crédit françaises sont bien tenues ; les demandes qui se produisent sur la Banque de Paris donnent à penser que le coupon sera promptement regagné. Le Crédit foncier finit à

652.50 en hausse de 1 fr. 25. Le Crédit agricole est délaissé à 327.50.

(Correspondance universelle.)

Nous lisons dans les journaux d'Angers :

« Vos lecteurs ont probablement remarqué comme nous, au Palais de l'Exposition, l'étalage de la *Chemiserie Parisienne* A. MURRAY, rue Saint-Jean, 41, à Saumur. Cette maison se recommande par la coupe élégante et le fini de ses *Chemises et Gilets de flanelle*, et mérite bien par le bon goût de ses marchandises le titre de *Maison Parisienne*. Il est à regretter que par suite des commandes qu'il lui faut exécuter, la maison A. MURRAY n'ait pu mettre à profit cette dernière semaine de prorogation de notre Exposition. Nous ne saurions donc trop engager nos lecteurs de se souvenir de cette maison lors de leurs achats, persuadés que nous sommes qu'ils n'auront qu'à s'en louer à tous égards. »

EMPRUNT

DE LA

Chambre de Commerce de Calais

ÉMISSION

DE 6,412 OBLIGATIONS

de 1,000 fr., rapportant 47 fr. 50.

Remboursables en 10 années, jusqu'en 1888.

Conformément au traité passé entre la Chambre de Commerce de Calais et MM. L^{rs} Sée fils et C^{ie}, banquiers à Paris.

La loi votée le 14 décembre 1875 a autorisé la CHAMBRE DE COMMERCE DE CALAIS à emprunter une somme de QUINZE MILLIONS DE FRANCS pour être versée à l'Etat, qui rembourse ladite somme en 12 annuités.

Ces obligations sont garanties par :

1° Les ANNUITÉS de l'Etat représentant le capital et 4 0/0 d'intérêt.

2° Le produit du droit de tonnage.

La Chambre de Commerce de Calais est en outre responsable de la totalité de l'emprunt.

C'EST DONC UN PLACEMENT DE PREMIER ORDRE.

Taux d'émission : 1,000 fr.

50 fr. payables en souscrivant,
150 — à la répartition,
200 fr. 15 juin 1878, 200 fr. 15 décembre 1878,
200 — 1879, 200 — 1879.

COUPONS ET AMORTISSEMENT : 30 juin et 31 décembre, payables à CALAIS, LILLE et PARIS.

Jusqu'à la libération intégrale, les porteurs de titres jouiront d'un revenu de 4 3/4 0/0 sur les sommes versées aux époques ci-dessus indiquées. Les versements anticipés recevront l'intérêt à raison de 4 0/0 l'an.

Les souscriptions du premier jour seront privilégiées.

On souscrit les 12 et 13 juillet 1877 :

A CALAIS : chez MM. Bellart et fils.

A ARRAS : chez M. Legrelle-Fagniez.

A LILLE : Crédit du Nord et MM. Pérot et C^{ie}.

A PARIS : chez MM. L^{rs} Sée fils et C^{ie}, 11, rue du Conservatoire.

A MARSEILLE : à la Société Marseillaise.

A STRASBOURG : Banque d'Alsace et de Lorraine et Ch. Staehling, L. Valentin et C^{ie}.

A COLMAR et à MULHOUSE : chez MM. Ab. Sée et fils.

A METZ : à la Banque d'Alsace et de Lorraine, chez MM. Ch. et E. Goudchaux et C^{ie}.

LES TERRES DU CIEL, par Camille FLAMMARION, publié par la Librairie académique DIDIER et C^{ie}.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que ce nouvel ouvrage, dont la première édition a été épuisée au moment même de sa mise en vente, paraît aujourd'hui sous une forme populaire et accessible à tous, en livraisons à 50 centimes.

Chaque livraison contient 32 pages de texte grand in-8° et plusieurs gravures chromolithographiques et photographiques, soit à part, soit imprimées dans le texte ; il en paraît une chaque semaine et l'ouvrage complet formera 20 livraisons et 600 pages.

Comme on le sait, les *Terres du Ciel* exposent ce que les derniers progrès de l'astronomie nous ont appris sur les autres mondes qui planent avec la Terre dans l'espace, et démontrent avec évidence que la planète où nous sommes n'est pas le seul globe habité, mais que la vie existe dans tout l'univers comme ici-bas. Grâce à la puissance des instruments de l'optique moderne, à la précision des méthodes d'observation, à l'analyse spectrale, on connaît plusieurs autres mondes avec une exactitude surprenante : leurs dimensions, leur poids, leur météorologie, leurs saisons, leurs climats, et même l'état de la vie et la forme probable des habitants, sont autant de problèmes résolus aujourd'hui plus ou moins complètement pour les planètes qui nous environnent. Avec l'auteur de *Terres du Ciel*, aussi, dit un savant critique, « ce n'est plus l'astronomie d'autrefois, c'est vraiment une astronomie nouvelle. Les corps célestes ne nous apparaissent plus inertes, tournant dans leurs orbites solitaires ; il leur donne la vie, il les peuple, il les rattache à nous. » On est sous le charme de ces descriptions écrites dans ce style à la fois clair et élégant qui a su, depuis quinze ans déjà, mettre la science la plus positive à la portée des lecteurs les moins attentifs et les moins préparés.

On peut se procurer les livraisons de cet ouvrage chez les principaux Libraires de notre ville.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juin 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Les Bois en hiver. — Inscriptions funéraires des anciens Egyptiens. — Une Joie d'enfant. — Une Fabrique de cartes à Paris au dix-septième siècle. — Fabrication des cartes à jouer. — Mes Jours de fête (suite). — Qui vaut le mieux? — Observation relative aux ouvriers employés dans les diverses industries. — Un phénomène. — Petit appareil pour couper les coquilles d'œuf. — Hubert Robert. — La Vie sincère (suite). — La Bijouterie chez les Kabyles. — Dinard (Ille-et-Vilaine). — Mémoires du chanoine Schmid (fin). — Une Recette. — Le Musée des antiquités de Bruxelles. — La Navigation sur le Nil. — Études céramiques : les Manufactures de Lorraine. — Les Phosphorites, littérature suédoise. — Une Mascarade des Lénis-Lénapes. — Quelques Préceptes de diction. — Bibliothèques des équipages de la flotte. — Le Pâturage dans les Alpes. — La Statue de Van-Dyck, à Anvers. — La Population de la terre. — Le Pays aux roses. — La Morale et le droit. — Le Gros-Bec foudi. — Le Mûnia tacheté. — Des Collections géologiques. — La

Guirlande de Méléagre. — Patois de Franco. — La Pêche sans le pêcheur. — La Maison des Bozériaux. — Jean de Doyat. — Combien d'étoiles et de planètes voit la Terre (fin). — Palais; Pâturage à brebis. — Anciennes Satires contre les meuniers. — La Moustache de Juan de Castro. — Bénitier de l'église de l'abbaye de Saint-Taurin, à Evreux.

Gravures.

Une Coupe de bois à Senlis (Seine-et-Oise), tableau par Pelouse. — Une Fabrique de cartes sous Louis XIV, peinture à la gouache. — Appareil pour couper la coquille des œufs à la coque. — Esquisse par Hubert Robert. — Les Chercheurs de marne dans l'anse de Dinard, tableau par Zuber. — Triptyque en vermeil du douzième ou du treizième siècle. — Un Jour de calme sur le Nil, peinture par Frédéric Bridgman. — Faïences de Bellevue; fabrication moderne. — Le Savetier siffant son santonnet, terre cuite de la fabrique de Bellevue. — Alpes sauvages du Leefeld, canton d'Unterwalden. — La Statue de Van-Dyck, à Anvers, par Léonard de Cuyper. — Le Gros-Bec de Madagascar et son nid. — Le Mûnia tacheté et son nid. — Outils du géologue. — La Pêche sans le pêcheur. — Une scène de village, tableau de Henri Girardet. — La Terre vue de Mars. — La Terre vue de Jupiter. — Saturne. — Bénitier du treizième siècle dans l'église de Saint-Taurin, à Evreux.

Nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs sur les nouvelles PRIMES GRATUITES offertes par l'Univers illustré. Toute personne qui s'abonne pour un an, à partir du 1^{er} juillet prochain, ou renouvelle son abonnement pour la même période, a le droit de recevoir, dans les bureaux du journal, LE LIVRE D'UNE MÈRE, par Louis Ulbach, édition de grand luxe, sur papier velin, formant un volume in-8°, imprimé par J. Claye, avec une ravissante eau-forte par E. Hédouin; élégante reliure anglaise, tranche dorée et fers spéciaux. Cet ouvrage est un des plus grands succès que la littérature française ait enregistrés depuis longtemps, succès des mieux justifiés, car il est rare de trouver, présentés sous une forme attrayante et familière, une morale aussi pure et des sentiments aussi délicats. — Les personnes qui posséderaient déjà le LIVRE D'UNE MÈRE pourront recevoir, comme prime de l'abonnement d'un an, deux des œuvres les plus admirables de la littérature contemporaine : LES NOUVELLES CONFIDENCES et GENEVIEVE, HISTOIRE D'UNE SERVANTE, par Lamartine; deux volumes grand in-8°, édition de luxe sur papier velin. — Voir dans le numéro que l'Univers illustré publie cette semaine les conditions relatives à l'envoi de la prime dans les départements et à l'étranger, ainsi que l'indi-

cation de la prime gratuite attribuée aux abonnés de six mois.
Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureau : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

CHEMIN DE FER DE POTTIERS

Service d'été, 11 Juin 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 40 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 53 —	11 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	632 50			6 25	Canal de Suez	657 50		15
4 1/2 %			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640				Crédit Mobilier esp.	498 75		15
5 %			Crédit Mobilier	128 25				Société autrichienne	470		8 75
Obligations du Trésor, t. paré			Crédit foncier d'Autriche	460				OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			Charentes, 500 fr. t. p.	190			7 50	Orléans	332		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	818 75			1 25	Paris-Lyon-Méditerranée	327		
1865, 4 1/2 %			Paris-Lyon-Méditerranée	1042 50			2 50	Est	343 25		
1869, 3 %			Midi	765			2 50	Nord	331		
1871, 3 %			Nord	1953 75				Ouest	329		
1875, 4 %			Orléans	1040				Midi	325 75		
1876, 4 %			Ouest	680			3 75	Charentes	250		
Banque de France			Vendée, 500 fr. t. p.	1377 50			2 50	Vendée	139		
Comptoir d'escompte			Compagnie parisienne du Gaz	452 50				Canal de Suez	533 75		
Crédit agricole, 200 f. p.			C. gén. Transatlantique								
Crédit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 5 Juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 —	(s'arrête à Angers) omnibus-midi.
9 — 1 —	omnibus-midi.
1 — 36 —	soir, express.
4 — 10 —	omnibus.
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-midi.	
9 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-midi.
4 — 44 —	omnibus-midi.
10 — 28 —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

AU PALAIS DES MARCHANDS

Les plus Vastes Magasins de Nouveautés d'Angers

Rue Baudrière, 63 et 65

ACTUELLEMENT

Très-grande mise en vente de MOUSSELINES BRODÉES, pour rideaux de lits et rideaux de fenêtres, achetées à Saint-Gall (Suisse), dans des conditions exceptionnelles de bon marché. — Très-grande affaire de CRETONNES, GROS-CROISÉS, tous les styles, 100 dessins à choisir, vendus très-bon marché.

QUIPURES D'ART ET NATTES DE CHINE

(Dépôt de Châles des Indes, de la Compagnie Franco-Anglaise, pour tout l'Ouest.)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beauvrepaire, n° 34, à l'angle de cette rue et de la rue Brault,

Comprend : cuisine avec pompe, salle à manger, salon, cellier, au rez-de-chaussée; trois chambres au premier étage; une chambre et un cabinet au deuxième étage; greniers à côté; latrines.

Cette maison dépend de la succession de M^{me} veuve Dutour-Chaumin et est susceptible d'un revenu annuel de 350 francs.

Mise à prix..... 6,000 fr. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Méhous, notaire.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTMENT,

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise. S'adresser à M^e Péro, qui l'habite.

A CEDER

UN MAGASIN DE MODES ET LINGERIE

Belle clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Située au Port, commune de Vivy.

Avec 11 ares de jardin enfermés de murs, avec espaliers. Belle pêche sur l'Authion.

S'adresser à M. Jousselet, propriétaire-expert à Vivy. (325)

A VENDRE

OU A LOUER MAISON

Située rue de la Comédie, n° 19, Actuellement occupée par M. Garreau négociant.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

Dans la même maison,

UN APPARTEMENT

Composé de quatre pièces et un cabinet au premier étage; mansardes, cuisine et caves.

S'adresser à M^{me} THIFFOIN-ROTTIER, rue d'Orléans, n° 85. (355)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1879.

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 42 et 44, Occupée par M. Taveau, marchand de machines à coudre. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, ou à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e RICHARD CACAUD, notaire à Loudun (Vienne).

VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 15 juillet 1877, à onze heures du matin; et jours suivants, à la même heure,

A Jérusalem-du-Bouchet, près Loudun, en la demeure de feu M. Poyez, ancien conseiller général,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère de M^e Richard Cacaud, notaire à Loudun, d'un très-important mobilier dépendant de la succession de M. Poyez.

La vente se fera au comptant et dix pour cent en sus.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Richard CACAUD, notaire à Loudun. (364)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Palais-de-Justice, 5.

S'adresser à M. NANCHEUX, quai de Limoges, 66. (291)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

APPARTEMENT

ET CAVE

A LOUER

PRÉSENTMENT.

S'adresser à la Retraite. (321)

A VENDRE

D'OCCASION,

LE THÉÂTRE DE LA POUPÉE MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état. S'adresser au bureau du journal.

La MAISON MURAY, chemisier, rue Saint-Jean, 41, à Saumur, demande des ouvrières. Bonnes rétributions. (365)

TEINTURERIE DU PROGRÈS.

BROSSAY

Rue Saint-Nicolas, 24,

SAUMUR.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'ajouter à son établissement un atelier spécial de NETTOYAGE A SEC pour costumes de dames tout confectionnés et pour vêtements d'hommes.

Par ce procédé, il n'y a pas à craindre que les vêtements soient déformés ni que les nuances soient altérées.

Prix très-modérés.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent une demoiselle pour le rayon de mercerie.

ON DEMANDE UNE OUVRIÈRE pour conduire une machine à coudre. S'adresser au bureau du journal.

M^e MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

Un ménage demande une place, la femme comme cuisinière et le mari comme cocher et jardinière. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN CLERC au courant d'une étude de notaire. Bons appointements. S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Médecin

Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 77, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art. Sa longue expérience est une garantie pour les personnes qui s'adressent à lui.

Saumur, imprimerie P. GODET.